

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-419

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2021-419

**Mise en place d'un "chantier jeunes" dans le cadre de la coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) -
Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Le contexte

L'accord signé en 2019 entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala au Cameroun prévoit le renforcement de liens dans les champs social et socioculturel avec notamment la mise en place d'un chantier jeunes entre les quartiers Bordeaux Bacalan et Douala Makèpè Missokè.

Ce projet acté par délibération 2020-135 n'a pas pu être mis en œuvre en 2020 en raison de la pandémie mondiale (l'UBAPS (Union Bordeaux Nord des associations de prévention spécialisée).

Il est ainsi proposé de reprogrammer ce chantier « jeunes » en 2021/2022 dont le portage sera assuré par l'association des centres d'animation de Bordeaux – Cultivons le partage.

2. Présentation du chantier jeunes

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de 8 jeunes volontaires bordelais (issus de différents quartiers, et respectant la parité) et 8 camerounais (issus de différents quartiers, et respectant la parité) en partageant une expérience commune de bénévolat à Bordeaux et Douala
- développer une logique d'ouverture à la citoyenneté internationale et à l'approche interculturelle favorable au développement personnel
- développer les savoir-être, les savoir-faire et accroître l'acquisition de compétences professionnelles
- faciliter les échanges et renforcer l'autonomie des jeunes
- remettre les jeunes dans un processus d'accompagnement et de parcours de vie.

2.1 : Modalités de mise en œuvre :

Le projet sera mis en œuvre :

- **A Bordeaux**, par l'association des centres d'animation de Bordeaux- Cultivons le partage en partenariat avec des acteurs locaux comme l'UBAPS (Union Bordeaux Nord des associations de prévention spécialisée), l'amicale laïc de Bacalan, l'association Cartel, etc.

- **A Douala**, par le RAVSI Littoral (Réseau des acteurs de volontariat et de la solidarité internationale du Littoral) en partenariat avec le Somewhere Bonassama, le Centre de formation professionnelle et d'excellence de Douala, etc

Les directions des relations internationales de Bordeaux Métropole, du développement social urbain de la ville de Bordeaux, la Communauté urbaine de Douala et la volontaire de solidarité internationale de Bordeaux Métropole basée à Douala apporteront également un appui technique.

2.2 Les bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet seraient les suivants :

Bénéficiaires directs : 8 jeunes bordelais et 8 jeunes doualais (entre 18 et 23 ans) en réinsertion sociale et professionnelle motivés et proches de l'emploi.

Bénéficiaires indirects :

- Les enfants des écoles élémentaires de Douala et de Bacalan
- Les enseignants des écoles
- Les quartiers de Bordeaux et de Douala (notamment le centre culturel du Somewhere, les territoires, les artisans locaux...)

2.3 Le calendrier prévisionnel :

Les phases d'accueil prévues sont les suivantes :

- à Bordeaux des jeunes doualais du 15 octobre au 15 novembre 2021*
- à Douala des jeunes bordelais du 15 janvier au 15 février 2022.*

* un réajustement de calendrier pourra être effectué en fonction de la situation sanitaire.

Le déroulé est décrit en annexe.

3. Le budget

Le budget prévisionnel s'élève à 58.000€.

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 50.000 € afin de rembourser les frais engagés pour la mise en place du chantier jeunes par l'association des centres d'animation de Bordeaux – Cultivons le partage.

Détail du budget en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration territoriale de la république française, qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales,

VU la loi Thiollière de 2007 confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriale à part entière,

VU l'accord signé entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala le 25 octobre 2019,

VU la Convention territoriale du contrat de ville 2015/2020 et sa prolongation 2020/2022 de la ville de Bordeaux,

VU le Pacte de cohésion sociale et territoriale 2014/2020 mis en place par la ville de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'intérêt pour Bordeaux Métropole de mettre en place le projet de

chantier jeunes entre Douala et Bordeaux (axe 4 de son accord),

DECIDE

Article 1 : de contribuer à hauteur de 50 000 € pour la mise en place du chantier jeunes par à l'association des centres d'animation de bordeaux – Cultivons le partage. Cette contribution vise à rembourser les frais engagés par cette association sur le projet.

Article 2 : d'autoriser M. le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée avec l'association des centres d'animation de Bordeaux – Cultivons le partage.

Article 3 : la dépense sera imputée sur le budget principal 2021, chapitre 62, article 62878, fonction 048

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	la Vice-présidente,
	Madame Céline PAPIN